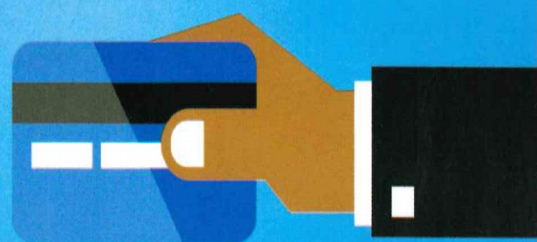




*Pour l'ensemble de ses créances, la commune de Ferrière-sur-Beaulieu vous informe qu'il est dorénavant possible de*

**PAYER EN LIGNE**  
*en toute sécurité*



[www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

Tous les renseignements figurent sur l'avis de sommes à payer que vous allez recevoir :

- 1 Connectez-vous sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)
- 2 Saisissez les renseignements demandés
- 3 Vérifiez et validez les informations
- 4 Sur la page de paiement sécurisée, indiquez les références de votre carte bancaire ou de votre compte bancaire pour un prélèvement puis validez

*Votre facture est réglée*